

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER NATIONALE MASCULINE 2 (NM2)

ARTICLE 1 - SYSTEME DE L'EPREUVE (DECEMBRE 2020)

PHASE 1

Les 56 équipes sont réparties en 4 poules de 14 équipes.

Les équipes disputent un championnat (phase 1) en rencontres aller et retour à l'issue duquel un classement est établi.

TITRE DE CHAMPION DE FRANCE

En raison de la crise sanitaire, la formule de compétition pour l'attribution du titre de Champion de France sera déterminée en cours de saison par le Bureau Fédéral ou le Comité Directeur sur proposition de la Commission Fédérale des Compétitions.

ACCESSION EN NM1

Les équipes classées 1^{ère} de chaque poule de la phase 1 accèdent en championnat NM1 pour la saison suivante, sous réserve qu'elles satisfassent aux conditions de participation et qu'elles obtiennent l'autorisation de la Commission de Contrôle de Gestion.

RELÉGATION EN NM3

Les équipes classées 12^e, 13^e et 14^e de chaque poule de la phase 1 descendent en championnat NM3 pour la saison suivante.

FFBB

ARTICLE 2 - EQUIPES

- a) Les équipes descendants des divisions supérieures ;
 b) Les équipes maintenues en division NM2 de la saison précédente, selon le Règlement ;
 c) Les équipes issues de la division NM3 de la saison précédente, selon le Règlement sportif particulier NM3.
 Au total : **56** équipes.

Nombre de joueurs autorisés	Domicile	8 minimum / 10 maximum	
	Extérieur	8 minimum / 10 maximum	
Types de licences autorisées (nb maximum)	1C, T ou 0CAST/1CAST (hors CTC)	4	
	ASP	1	
	0C	Sans limite	
	2C ou 2CAST (hors CTC)	0	
Couleurs de licence autorisées (nb maximum)	Blanc	Sans limite	
	Vert	Sans limite	
	Jaune (JN)*	2	OU 1
	Orange (ON)*	0	1

* les licences JH et OH sont interdites au sein de cette division

Règles de participation NM2 pour les centres de formation agréés **

Nombre de joueurs autorisés	Domicile	8 minimum / 10 maximum dont : - 2 joueurs de plus de 23 ans maximum ; Et - 2 joueurs de plus de 23 ans déjà licenciés au club au cours des 3 dernières saisons consécutives
	Extérieur	8 minimum / 10 maximum dont : - 2 joueurs de plus de 23 ans maximum ; Et - 2 joueurs de plus de 23 ans déjà licenciés au club au cours des 3 dernières saisons consécutives
Types de licences autorisées (Nb maximum)	1C ou T	2 Tous les titulaires d'une licence de couleur Blanche ou Verte de type 1C ou T, âgés de moins de 21 ans au 1 ^{er} janvier de la saison en cours, ne sont pas comptabilisés dans limitation du nombre de licence 1C ou T
	ASP	0
	0C	Sans limite
	2C	0
	0CAST (Hors CTC)	0
Couleurs de licence autorisées (Nb maximum)	Blanc	Sans limite
	Vert	Sans limite
	Jaune (JN)*	2
	Orange (ON)*	0

* Les licences JH et OH sont interdites au sein de cette division.

** Ces règles sont également applicables :

- Aux Centres de Formation ayant régulièrement déposés une demande d'agrément
- Aux Centres de Formation bénéficiant d'un agrément et dont l'équipe première évolue en NM1

ARTICLE 3 - REGLES DE PARTICIPATION

(Juin 2018 – Décembre 2018 – Mai 2019 – Février 2020)

<u>ARTICLE 4 - HORAIRE OFFICIEL DES RENCONTRES</u>	Samedi à 20h00
<u>ARTICLE 5 - SALLE</u>	Classement : H2
<u>ARTICLE 6 - OBLIGATIONS SPORTIVES (DECEMBRE 2018)</u>	<p>1 autre équipe senior masculine de niveau inférieur ; + 2 équipes de jeunes masculins de catégories différentes (U20 ou U18 ou U17 ou U15 ou U13) ;</p> <p><u>OU</u></p> <p>1 autre équipe senior masculine de niveau inférieur ; + 1 équipe de jeunes masculins (U20 ou U18 ou U17 ou U15 ou U13) + 1 École Française de MiniBasket labélisée dont le renouvellement de label couvre la saison en cours.</p>

